







# Parcoursup Entrez dans l'enseignement supérieur





@Parcoursup\_info



@Parcoursupinfo







# **SOMMAIRE**

- > Le calendrier Parcoursup en 3 étapes
- > <u>Etape 1</u>: découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation
- > <u>Etape 2</u>: s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier
- > L'examen des vœux par les formations
- > **Etape 3**: consulter les réponses des formations et faire ses choix









20 DÉCEMBRE - 18 JANVIER Découvrir les formations 18 JANVIER - 9 MARS INCLUS S'inscrire et ajouter ses vœux 10 MARS - 6 AVRIL INCLUS Compléter son dossier et confirmer ses vœux 1ER JUIN - 13 JUILLET Phase d'admission principale





# ETAPE 1 : DECOUVERTE DES FORMATIONS

20 décembre 2022- 18 janvier 2023

DE L'ÉDUCATION

NATIONALE ET

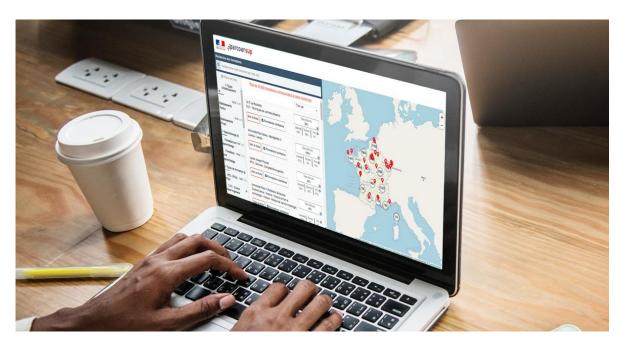
DE LA JEUNESSE







### RECHERCHER DES FORMATIONS SUR PARCOURSUP.FR



Rechercher par mots clés ou critères de recherche (type de formation, spécialité/mention des formations ...)

Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone précise









**Terminales2022-2023**.fr: infos sur les filières, les formations, les métiers

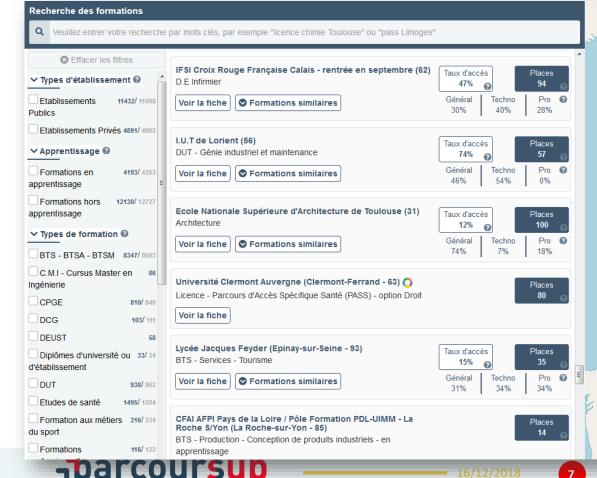
Parcoursup.fr : plus de 19 500 fiches de formations détaillées





### Consulter les résultats de recherche

- > Pour chaque formation trouvée
- > Le nombre de places disponibles en 2023 (visible à partir du 18 janvier 2023)
- > Le taux d'accès en 2022, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission en phase principale
- > Le pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat en 2022
- > Des suggestions de formations similaires pour élargir vos choix
- > Un lien pour accéder à la fiche détaillée de la formation



Entrez dans l'enseignement supérieur



#### 18 Janvier > 9 Mars > 6 Avril 2023

#### Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

#### TOUT AU LONG DU 2° TRIMESTRE

 Je poursuis ma réflexion et je participe aux journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent et aux salons d'orientation pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la 2° semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

#### **DU 18 JANVIER AU 9 MARS**

- Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation: jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup.fr pour me guider à chaque étape.

#### JEUDI 9 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux

#### FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2° conseil de classe.

JEUDI 6 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux

○○○ Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de sante invalidant, je peux renseigner dans mon dossier Parcoursup une fiche de liaison pour préciser mes besoins à la rentrée. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je pourrai ensuite la transmettre à la formation choisie pour faciliter mon accueil.



À savoir — Plus de 7500 formations en apprentissage sont disponibles. Pour beaucoup d'entre elles, je peux formuler des vœux tout au long de la procédure (pas de date limite). Je bénéficie d'un accompagnement pour trouver un employeur.







#### LES FORMATIONS ACCESSIBLES SUR PARCOURSUP

- > Parmi les 19 500 formations dispensant de diplômes reconnus par l'Etat, y compris des formations en apprentissage, disponibles via le moteur de recherche de formation, on distingue :
- Des formations non sélectives : les différentes licences et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- Des formations sélectives: classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...









### LES VŒUX MULTIPLES



- > Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).
- > Un vœu multiple compte pour un vœu parmi les 10 vœux possibles.
- > Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent. Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.



## FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 18 janvier au 09 mars inclus

#### FORMULER DES VŒUX SUR PARCOURSUP

- >> Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- > > Pour des formations sélectives (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et non sélectives (licences, PASS)
- > Des vœux motivés : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > Des vœux non classés : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure

<u>Conseil Parcoursup</u>: diversifiez vos vœux et évitez de n'en formuler qu'un seul (en 2021, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne).









## LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER TRANSMIS À CHAQUE FORMATION

- > le projet de formation motivé
- > les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- > la fiche Avenir renseignée par le lycée

- > Bulletins scolaires et notes du baccalauréat :
  - > Année de première : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français (pour les lycéens généraux et technologiques)
  - Année de terminale : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1<sup>er</sup> semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale (pour les lycéens généraux et technologiques)











# LA RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Jusqu'au 6 avril inclus

Cette rubrique permet au candidat de renseigner des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier son dossier :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles)

Cette rubrique est facultative mais c'est un atout supplémentaire pour le lycéen : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et de mettre en avant des qualités, compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.







# FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au 6 avril inclus

# Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- > Compléter leur dossier : saisie du projet de formation motivé pour chaque vœu formulé, de la rubrique « préférence et autres projets » et des éventuelles pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > Confirmer chacun de leurs vœux

Si un vœu n'est pas confirmé avant le 7 avril 2022 (23h59- heure de Paris), le vœu ne sera pas examiné par la formation











# LA RUBRIQUE « PRÉFÉRENCE ET AUTRES PROJETS »

Jusqu'au 6 avril inclus

Cette rubrique est composée de 2 parties distinctes qui doivent obligatoirement être renseignées pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés ou pour un domaine particulier. Ces informations seront très utiles pour les commissions académiques qui à partir de début juillet accompagnent les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission durant la phase d'admission.
- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.







# EXAMEN DES VŒUX PAR LES FORMATIONS : LES PRINCIPES

8 avril > *1 juin* 2022









ETAPE 3: PHASE D'ADMISSION
(REPONSES DES FORMATIONS ET
ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)
2 juin— 15 juillet 2023









# RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du 1er juin

- > Les candidats consultent les réponses des formations le 2 juin 2022
- > Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans leur dossier.
- > Pour aider les candidats en liste d'attente à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées, des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu





# LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 2 juin 2022, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

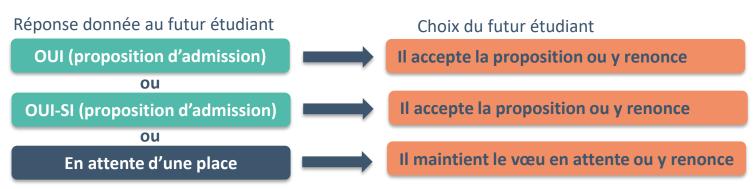
Non

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

> Formation non sélective (licences, PASS) :





oui – si : le lycéen se voit proposer un parcours de réussite personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir



# INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer.

### Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit <u>obligatoirement</u> télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.



# DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du 18 janvier

> Le numéro vert : 0 800 400 070

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> La messagerie contact depuis le dossier candidat

- > Les réseaux sociaux pour rester informé :
  - @Parcoursup\_info
  - @Parcoursupinfo
  - @Devenir Etudiant







